

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 7 mars 2014

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROMÉ-MISSISQUOI

Une séance spéciale s'est tenue à l'Hôtel de Ville, le vendredi 7 mars 2014 à compter de 9 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Jacques Ducharme selon les dispositions du code municipal.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

MM.		Marie-France Moquin
	Charles Barbeau	
Mme		Jean Lévesque

Madame Anne Pouleur, directrice générale, secrétaire-trésorière est présente.

Conformément à l'article 157 du code municipal les membres du conseil municipal ont accepté de participer à la séance spéciale malgré le défaut d'accomplissement des formalités pour la convocation. L'avis de convocation ayant été signifié tel que requis par l'article 153 du code municipal en date du 25 février 2014 aux membres du conseil municipal n'étant pas présents à l'ouverture de la séance.

SUJETS :

- .- Avis de motion au règlement 116-01-2005(13) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal;
- .- Avis de motion au règlement 115-02-2013 décrétant l'imposition des taxes municipales pour l'année 2014;
- .- Avis de motion au règlement 117-01-2005(13) déléguant à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses.

AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT 116-01-2005(13) ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Je, Marie-France Moquin, conseillère municipale donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté le règlement 116-01-2005(14) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal;

L'objet de l'adoption du règlement est de modifier les articles 1,2 et 6 du règlement 116-01-2005(13) aux fins de couvrir l'exercice financier de l'année 2014;

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, des copies du projet de règlement sont remises aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. Les copies du projet de règlement jointes au présent avis de motion en font parties intégrantes.

AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT 115-02-2013 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2014

Je, Charles Barbeau, conseiller municipal donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté le règlement 115-02-2014 décrétant l'imposition des taxes municipales pour l'année 2014;

L'objet de l'adoption du règlement est d'annuler le règlement 115-01-2013 aux fins de décréter l'imposition des taxes municipales pour l'exercice financier de l'année 2014;

Frelighsburg, le 7 mars 2014

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, des copies du projet de règlement sont remises aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. Les copies du projet de règlement jointes au présent avis de motion en font parties intégrantes.

AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT 117-01-2005(13) DÉLÉGUANT À TOUT FONCTIONNAIRE OU EMPLOYÉ DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES

Je, Jean Lévesque, conseiller municipal donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté le règlement 117-01-2005(14) déléguant à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses;

L'objet de l'adoption du règlement est de le reconduire pour couvrir l'exercice financier 2014;

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, des copies du projet de règlement sont remises aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. Les copies du projet de règlement jointes au présent avis de motion en font parties intégrantes.

RÉS 490-03-14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est résolu à l'unanimité

DE : Lever la séance.

ADOPTÉ

Jacques Ducharme
Maire

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

!!
!!